

## Les procédures de reconnaissance des organismes (OSP)

Les procédures	Déclaration	Agrément	Autorisation	Certification qualité
Objectifs/utilité	Avantages sociaux et fiscaux	Obligatoire pour exercer les activités	Obligatoire pour exercer les activités	Garantie d'un niveau de qualité Renouvellement automatique de l'agrément <b>Obligatoire pour l'autorisation</b>
Autorité de délivrance	DDETS	DDETS	Département	Certificateur (4)
Obligatoire pour exercer	non	oui	oui	Oui si autorisé
Mode d'intervention	Tous modes	<u>Mandataire :</u> Assistance PA/PH	Prestataire	Tous modes
Activités (1)	Les 26 activités Pour 9 activités, uniquement dans le cadre de l'offre globale (3)	<u>Tous modes :</u> garde d'enfants de moins de 3 ans ou handicapés de moins de 18 ans	Assistance PA/PH (2)	Toutes les activités
Condition d'activité exclusive (CAE) règle de non concurrence	Obligatoire Dispense sous réserve d'une comptabilité séparée, pour certaines structures et activités (5)	Obligatoire si déclaré	Dispensé sous réserve de comptabilité séparée	Obligatoire si déclaré
Autres obligations	Logotype des SAP sur tous les supports commerciaux Saisie des états d'activité trimestriels Saisie des bilans qualitatifs et quantitatifs annuels	Respect du cahier des charges de l'offre de services	Respect du cahier des charges du code de l'action sociale et des familles	Respect du niveau de qualité audité Adhésion à la charte nationale qualité
Portée territoriale	Nationale	Départementale	Départementale ou infra	Organisme ou réseau
Durée	Non limitée	5 ans	15 ans	Limitée
Avantages fiscaux et/ou sociaux (6)	Oui	Si déclaré	Si déclaré	Si déclaré
CESU préfinancé	Oui	Si déclaré	Si déclaré	Si déclaré

Les demandes relevant de la compétence de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS) sont à déposer de préférence via le portail Internet NOVA :

<https://www.servicelapersonne.gouv.fr/espace-pro/outils/se-declarer/demander-agrement-nova>